



Délibération n° 025

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Mars 2008

### PROCES-VERBAL DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE ONZE ADJOINTS.

L'AN DEUX MIL HUIT, LE QUATORZE MARS à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY-MALABRY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10, L.21.21-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- |                        |                       |                         |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1. Monsieur SIFFREDI   | 14. Madame COSTAZ     | 27. Monsieur TEIL       |
| 2. Madame FRAISSINET   | 15. Monsieur PETAIN   | 28. Madame PEPIN        |
| 3. Monsieur MARTINERIE | 16. Madame HELIES     | 29. Monsieur BACHELIER  |
| 4. Madame SVELIEFF     | 17. Monsieur KORDJANI | 30. Madame RIBACK       |
| 5. Monsieur SICART     | 18. Madame GUILLARD   | 31. Monsieur AÏT-OUARAZ |
| 6. Madame FOMBARON     | 19. Monsieur COURTEAU | 32. Madame CANET        |
| 7. Monsieur GHIGLIONE  | 20. Madame BOUCHARD   | 33. Monsieur DIHMANI    |
| 8. Madame AUDOUIN      | 21. Monsieur COQUIN   | 34. Madame DELAUNE      |
| 9. Monsieur CANAL      | 22. Madame FONTANEL   | 35. Monsieur DE LIMA    |
| 10. Madame CHINAN      | 23. Monsieur LANGERON | 36. Madame GUTGLAS      |
| 11. Monsieur CLOU      | 24. Madame DELMAS     | 37. Madame FRANCHET     |
| 12. Madame SALL        | 25. Monsieur DEBROSSE | 38. Monsieur NADEAU     |
| 13. Monsieur LAVILLE   | 26. Madame SAMSON     | 39. Monsieur BOZZONNE   |

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 39

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Nombre de Conseillers Municipaux qui assistent à la séance : 39

La séance est ouverte sous la présidence de Madame COSTAZ, doyenne d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : Monsieur SIFFREDI Georges, Madame FRAISSINET Pénélope, Monsieur MARTINERIE Jean-Paul, Madame SVELIEFF Catherine, Monsieur SICART Jean-Louis, Madame FOMBARON Elisabeth, Monsieur GHIGLIONE Jean-Louis, Madame AUDOUIN Sophie, Monsieur CANAL Michel, Madame CHINAN Lisnard, Monsieur CLOU Henri, Madame SALL Dianga, Monsieur LAVILLE Jean-Claude, Madame COSTAZ Marie-Estelle, Monsieur PETAIN Robert, Madame HELIES Janie-Noële, Monsieur KORDJANI Mustapha, Madame GUILLARD Taousse, Monsieur COURTEAU Jacques, Madame BOUCHARD Claudie, Monsieur COQUIN Ruddy, Madame FONTANEL Maryse, Monsieur LANGERON Olivier, Madame DELMAS Claude, Monsieur DEBROSSE Gilles, Madame SAMSON Isabelle, Monsieur TEIL Jean-François, Madame PEPIN Bérange, Monsieur BACHELIER Patrick, Madame RIBACK Corinne, Monsieur AÏT-OUARAZ Saïd, Madame CANET Michèle, Monsieur DIHMANI Omar, Madame DELAUNE Sylvie, Monsieur DE LIMA Patrice, Madame GUTGLAS-DUCOURNEAU Barbara, Madame FRANCHET Cécile, Monsieur NADEAU Karim, Monsieur BOZZONNE Jean-Pierre, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Arrivée de Monsieur CANAL à 19H35.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ.

Madame COSTAZ Marie-Estelle, doyen d'âge, procède à l'appel des candidatures pour le premier tour de scrutin de l'élection du Maire.

Monsieur SICART propose la candidature de Monsieur Georges SIFFREDI au nom du groupe de la majorité municipale.

Madame Cécile FRANCHET, propose sa candidature au nom du groupe « Tous Ensemble à la Mairie ».

## **ÉLECTION DU MAIRE**

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, L.2122.9 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame PEPIN Bérangère et Monsieur Karim NADEAU ont été désignés assesseurs.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
- Blancs .....	1
- Nuls .....	0
RESTE, pour le suffrage des suffrages exprimés .....	38
Majorité absolue .....	20

Ont obtenu :

Monsieur SIFFREDI Georges	31	voix
Madame Cécile FRANCHET .....	7	voix

Monsieur Georges SIFFREDI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

### **Fixation du nombre des Adjoints**

Le nombre des Adjoints au Maire est fixé à 11.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, élu Maire, à l'élection des Adjoints au Maire.

Se sont déclarés candidats :

- Liste du groupe de la majorité municipale conduite par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE

**Suite délibération n° 025 Folio n° 08**

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	39
- Blancs . .....	7
- Nuls .....	1
RESTE, pour le suffrage des suffrages exprimés .....	31
Majorité absolue .....	16

Ont obtenu :

Liste du Groupe de la majorité municipale conduite par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE 31 voix

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE	1 <sup>er</sup> Adjoint
Madame Pénélope FRAISSINET	2 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur Jean-Louis SICART	3 <sup>ème</sup> Adjoint
Madame Catherine SVELIEFF	4 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE	5 <sup>ème</sup> Adjoint
Madame Elisabeth FOMBARON	6 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur Michel CANAL	7 <sup>ème</sup> Adjoint
Madame Sophie AUDOUIN	8 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur Henri CLOU	9 <sup>ème</sup> Adjoint
Madame Lisnard CHINAN	10 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur Jean-Claude LAVILLE	11 <sup>ème</sup> Adjoint

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés.

Le Présent procès-verbal a été déclaré clos à 20H45.

## **SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS**

Le doyen d'âge du Conseil

Le Maire

Le Secrétaire

Les assesseurs

Les Membres du Conseil Municipal